

---

Renvoi au comité des marchés et approvisionnements de l'adresse de la commune de Polisy (Aube) qui fait part des dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des marchés et approvisionnements de l'adresse de la commune de Polisy (Aube) qui fait part des dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 497;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24342\\_t1\\_0497\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24342_t1_0497_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

sonne, l'exécution de la Loi salutaire du Maximum ; il les engage à prendre l'attitude digne de tout vrai républicain pour sauver la Patrie ; il expose que dans ce moment il faut plus que jamais faire des sacrifices.

Oui, s'écrie-t-il ! Reims s'est déjà distingué en envoyant à la frontière un grand nombre de défenseurs, et cependant Reims pourroit en faire encore d'avantage, si j'en crois le Patriotisme de la grande majorité de ses habitants ! il faut que dans ce moment tous les riches qui n'ont fait de sacrifices que ceux que les circonstances et peut-être même leur intérêt exigeoient, en fassent encore de plus grands ! L'Escadre française, comme vous le savez, vient de se distinguer malgré l'infériorité de 14 vaisseaux ; L'Anglois, malgré ses forces supérieures, a éprouvé sur mer, comme il l'a éprouvé tant de fois sur terre, que ce n'est point le nombre des françois qui fait leur force, mais bien leur courage, leur ardent amour pour la Liberté, premier mobile de toutes leurs actions ; il a vu, malgré ses ruses et ses efforts combinés, s'échapper de ses mains cette riche flotte américaine que nos Comités sauveurs, nos Représentants ont fait venir pour nous alimenter ; et ce n'est qu'après avoir perdu plusieurs de ses vaisseaux, beaucoup de ses soldats, qu'il a été obligé de quitter un combat qu'il n'avoit livré que dans l'intention de nous affamer et de nous perdre. eh bien ! Citoyens, montrons à ces Anglois esclaves que les Républicains françois sont invincibles et sur terre et sur mer. Arrachons à ces tyrans des mers le sceptre dominateur avec lequel ils veulent nous asservir ; Montons notre Marine sur un pied respectable et terrible ! que tous les cœurs s'élancent vers cette idée ! que tous les sacrifices ne nous coûtent rien ! Paris, Bordeaux et autres communes viennent de nous donner l'exemple ; ils viennent d'ouvrir une souscription pour la construction et l'armement d'un vaisseau ; que Rheims ne le cède en rien à ces grandes communes ! que Rheims, qui a déjà plus d'une fois bien mérité de la Patrie, recoive de nouveau cet éloge flatteur de la Convention ; je propose donc qu'il soit ouvert une souscription pour la construction et l'équipement d'une frégate, à laquelle la Convention sera invitée de donner le nom qu'elle voudra.

Cette motion, qui avait fait passer dans tous les cœurs le plus vif enthousiasme, n'est combattue que parce que l'on vouloit faire construire plutot un vaisseau qu'une frégate. Cependant, après une légère discussion, il est arrêté, au milieu des plus vifs applaudissements plusieurs fois répétés 1) qu'il sera ouvert une souscription volontaire pour construire et équiper une frégate. 2) que le Comité de correspondance fera à ce sujet une adresse à nos Concitoyens. 3) que demain dans une séance extraordinaire le Comité de correspondance présentera à la société cette adresse. 4) que les sociétaires sont invités de monter au Bureau pour y porter leur souscription, et qu'en outre il sera envoyé une Circulaire à chacun des membres pour qu'aucun n'ignore l'arrêté ci-dessus.

Par un mouvement général, aux bruits des plus vifs applaudissements, et des cris de Vive la République, les membres se portent en foule au Bureau pour y faire leurs souscriptions ; on y voit avec un vif intérêt l'indigent vouloir devancer le riche, et déposer ce que la sueur de son front lui a procuré pour se nourrir lui et sa famille ; dans ce moment d'enthousiasme il désire des richesses, mais pour les offrir à la Patrie.

Signé FRESSENCOURT VILLIET, PAQUOT, *secrétaires*,  
HURTAUT, *président* (1).

## 9

**La société populaire de la commune de Pous-san, district de Montpellier, département de l'Hérault, témoigne son indignation sur ce que la loi du *maximum* est si peu respectée ; elle invoque des lois rigoureuses et répressives contre les infracteurs.**

**Renvoi au comité de salut public (2).**

## 10

**La commune de Polisy, département de l'Aube, n'a d'autre regret que de ne pouvoir ajouter dans ce moment de nouveaux dons à ceux qu'elle vient de faire à la patrie ; elle vient d'adresser à son district à Bar-sur-Seine 79 chemises, 2 paires de guêtres, 1 drap, 11 aunes 3/4 de toile, 100 livres de vieux linge pour charpie, 11 marcs 6 onces 6 gros d'argenterie provenant de son église, ainsi qu'un millier de métal de cloches.**

**Elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés et approvisionnements (3).**

## 11

**La société populaire d'Ambérieu, département de l'Ain, se plaint de l'inexécution de la loi du *maximum* ; elle sollicite des peines capitales contre les infracteurs, et invite la Convention nationale de rester à son poste pour le triomphe de la liberté.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).**

(1) Pour Extrait conforme. Les Membres du Comité de Correspondance SAUBINET TRONSSON, CAIOUL, FRESSEMONT VILLIET.

(2) P. V., XLII, 169. Mentionné par J. Sablier, n° 1459.

(3) P. V., XLII, 169.

(4) P. V., XLII, 169. Mentionné par J. Sablier, n° 1459.